DEC121667INSHS

Décision portant création de l'unité mixte de service n° 3554 intitulée « Centre de Recherche Bretonne et Celtique – Documentation »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu l'accord du partenaire :

Vu l'avis du directeur de l'institut des Sciences humaines et sociales ;

DECIDE:

Article 1: Création

L'unité mixte de service (UMS) n° 3554 intitulée « Centre de Recherche Bretonne et Celtique – Documentation », est créée, à compter du 1^{er} janvier 2012, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : Sciences humaines et sociales Délégation : Bretagne et Pays de la Loire (DR 17)

Etablissement partenaire : Université de Bretagne Occidentale, Brest Section d'évaluation : 33 - Mondes modernes et contemporains

Article 2: Direction

M. Philippe JARNOUX, Professeur à l'Université de Bretagne Occidentale, Brest, est nommé directeur de cette unité mixte de service pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Article 3: Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 juin 2012